Compostage de quartier

Communauté d'Agglomeration Grand Rodez

Auteur :

1, place Adrien Rozier
Bp 53531
12035 Rodez
Voir le site internet
Sophie Cuesta
sophie.cuesta@agglo-grandrodez.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Depuis 2004, Rodez agglomération met à disposition des usagers des composteurs individuels pour un coût pour l'usager de 15 € pour les composteurs en 400 litres en plastique et de 30 € pour les composteurs en 400 litres en bois.

Puis, lors du 1er programme local de prévention des déchets en 2010, le compostage a été étendu aux pieds d'immeuble (35 € le composteur 600 litres en bois) et au lombricompostage (35 €) mais avec des résultats trés modestes.

C'est lors de la mise en oeuvre du programme "Territoire Zéro Dechet Zéro Gaspillage" 2017-2019 que le compostage partagé en pied d'immeuble s'est développé et qu'on été mis en place les 1ers composteurs de quartiers.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif est de généraliser la pratique du compostage sur le territoire quelque soit le type d'habitat en proposant un maillage de composteurs de quartier dans les squares et en sorties de lotissements.

Résultats quantitatifs

Résultats au 1er septembre 2019 :

- 8 sites de compostage de quartier représentant 20 composteurs.

- 110 habitants ont signé la charte d'utilisation mais beaucoup de personnes et de commerces de proximité utilisent les composteurs sans avoir signé la charte.

Résultats qualitatifs

Les apports sont respectueux des consignes à l'exception de la présence de poches en matière biosourcée.

Les composteurs n'ont pas subi les dégradations que nous craignions.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Mettre en place des composteurs partagés sur le domaine public communal dans les squares et en sorties de lotissements au travers un partenariat avec les Mairies.

Les étapes sont les suivantes :

- Définition d'un emplacement en lien avec le service Espaces verts des mairies

- Prospection en porte à porte des habitants qui habitent à proximité et signature des chartes d'engagement

- Identification d'un référent de site parmi les habitants pour être l'interlocuteur de Rodez agglomeration et signaler les éventuels besoins ou dysfonctionnements

- Inauguration du ou des composteurs avec remise des bioseaux

- Communication de ce nouvel emplacement sur les réseaux sociaux

Les Mairies disposent d'une "carte de récupération" de broyat en décheterie. Ce broyat est produit à partir des branchages déposés à la déchèterie de Rodez. Il a vocation notamment à être utilisé pour l'apport en matière sèche des composteurs de quartier.

Une convention de partenariat est signée avec les Mairies pour définir les obligations de chaque partie.

Rodez agglomération assure :

- le montage et l'implantation du matèriel

- la prospection et la sensibilisation au compostage des habitants à proximité

La Mairie assure :

- l'apport de matière séche

- un contrôle des apports et du niveau d'humidité

- les opérations de retournement

- le vidage du compost mûr sur les espaces verts à proximité

Les composteurs ou pavillons de compostage de quartier sont fournis gratuitement par Rodez agglomération pendant les 3 ans du projet grace aux soutiens financiers de l'ADEME et de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet Biodéchets.

Planning

Les 81 composteurs et les 6 pavillons seront installés progressivement sur les 3 ans.

Moyens humains

Rodez agglomération dispose d'un Maître composteur et d'un Guide composteur. Ce travail sera principalement assuré par le Guide composteur pour 0.25 ETP pendant 3 ans.

Moyens financiers

Le coût de l'opération est estimé à 25 380 € d'acquisition de matériel de compostage dont 55 % sont pris en charge pas l'ADEME et la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet Biodéchets.

Il reste 11 421 € à la charge de Rodez agglomération.

Partenaires mobilisés

Les partenaires sont les Services Espaces verts des Mairies.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'implication des Mairies est trés importante pour :

- autoriser de nouveaux emplacements

- assurer un suivi technique régulier des composteurs

- faire remonter les dysfonctionnements à la collectivité

Difficultés rencontrées

Certains usagers craignent la présence d'insectes ou de rongeurs et des nuisances olfactives ce qui freine l'installation de composteurs sur certains sites pressentis ou oblige à les déplacer.

Recommandations éventuelles

Il est important que le guide composteur de la collectivité fasse un suivi régulier lors des 1eres semaines d'un composteur pour éviter les mauvais démarrages de nature à soulever des critiques des usagers à proximité.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | MENAGE | GESTION COLLECTIVE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marion FORGUE
marion.forgue@ademe.fr
Direction régionale Occitanie